

Échéancier de paiement 2020 - 2021 BTS / DUT



*** Paiements au plus tard le 05 de chaque mois**

BTS / DUT 1^{ère} ANNÉE

	PRIX F.CFA
COÛT DE LA FORMATION	
Frais d'inscription	100 000
Kit scolaire	175 000
Scolarité	1 250 000
TOTAL	1 525 000

Modalités de paiement

Montant à payer à l'inscription (Kit scolaire + frais d'inscription + 1er versement)	600 000
Novembre	200 000
Décembre	200 000
Janvier	200 000
Février	200 000
Mars	125 000

BTS / DUT 2^{ème} ANNÉE

	PRIX F.CFA
COÛT DE LA FORMATION	
Frais d'inscription	100 000
Kit scolaire	175 000
Scolarité	1 200 000
TOTAL	1 475 000

Modalités de paiement

Montant à payer à l'inscription (Kit scolaire + frais d'inscription + 1er versement)	600 000
Novembre	180 000
Décembre	180 000
Janvier	180 000
Février	180 000
Mars	155 000

Infos utiles :

1) L'inscription et le maintien de l'étudiant au Centre des Métiers de l'Electricité (CME) sont conditionnés à l'acceptation et au respect des conditions financières exposées dans le présent document.

En cas de renoncement, les droits d'inscription restent acquis **au CME et ne sont pas remboursés, quelle que soit les raisons du renoncement.**

2) Le 1er versement des frais de scolarité est dû au plus tard le 30 OCTOBRE, par dépôt d'espèces dans toutes les agences SGBCI de la ville, sur le compte du CME ou par virement bancaire (numéro de compte disponible sur le site CME).

3) Les règlements en espèces se font directement sur le **compte du CME : SGBCI N° CI008 01111 011130881878 78**. Chaque étudiant doit retourner le bordereau de la Banque à la Comptabilité du CME pour la validation du paiement.

Incidents de paiement :

Retard de paiement : En cas de dépassement de la date limite de paiement fixée par le présent règlement pour chaque échéance, l'étudiant est prié d'en informer la direction financière ou de négocier un échéancier de paiement.

Si le paiement n'est pas effectué dans les délais prévus par la lettre de rappel, l'étudiant s'expose d'abord à la suspension de cours puis à sa radiation.

Échéancier de paiement 2020 - 2021

Licence Pro Cours du Jour



*** Paiements au plus tard le 05 de chaque mois**

LICENCE PRO 3 ESRD

PRIX F.CFA

COÛT DE LA FORMATION

Frais d'inscription	100 000
Kit scolaire	175 000
Scolarité	1 700 000
TOTAL	1 975 000

Modalités de paiement

Montant à payer à l'inscription (Kit scolaire + frais d'inscription + 1er versement)	750 000
2ème vers (1mois après la rentrée)	300 000
3ème vers (M+2)	300 000
4ème vers (M+3)	300 000
5ème vers (M+4)	325 000

LICENCE PRO ARSI / CE2I / PEHT / TRAME

PRIX F.CFA

COÛT DE LA FORMATION

Frais d'inscription	100 000
Kit scolaire	175 000
Scolarité	1 450 000
TOTAL	1 725 000

Modalités de paiement

Montant à payer à l'inscription (Kit scolaire + frais d'inscription + 1er versement)	650 000
2ème vers (1mois après la rentrée)	270 000
3ème vers (M+2)	270 000
4ème vers (M+3)	270 000
5ème vers (M+4)	265 000

LICENCE PRO E-LEARNING

ENERGY MANAGER

PRIX F.CFA

COÛT DE LA FORMATION

Frais d'inscription	50 000
Scolarité	1 050 000
TOTAL	1 100 000

Modalités de paiement

Montant à payer à l'inscription	400 000
2ème vers (1mois après la rentrée)	175 000
3ème vers (M+2)	175 000
4ème vers (M+3)	175 000
5ème vers (M+4)	175 000

Infos utiles :

1) L'inscription et le maintien de l'étudiant au Centre des Métiers de l'Electricité (CME) sont conditionnés à l'acceptation et au respect des conditions financières exposées dans le présent document.

En cas de renoncement, les droits d'inscription restent acquis **au CME et ne sont pas remboursés, quelle que soit les raisons du renoncement.**

2) Le 1er versement des frais de scolarité est dû au plus tard le 30 OCTOBRE, par dépôt d'espèces dans toutes les agences SGBCI de la ville, sur le compte du CME ou par virement bancaire (numéro de compte disponible sur le site CME).

3) Les règlements en espèces se font directement sur le **compte du CME : SGBCI N° CI008 01111 011130881878 78.** Chaque étudiant doit retourner le bordereau de la Banque à la Comptabilité du CME pour la validation du paiement.

Incidents de paiement :

Retard de paiement : En cas de dépassement de la date limite de paiement fixée par le présent règlement pour chaque échéance, l'étudiant est prié d'en informer la direction financière ou de négocier un échéancier de paiement.

Si le paiement n'est pas effectué dans les délais prévus par la lettre de rappel, l'étudiant s'expose d'abord à la suspension de cours puis à sa radiation.